



COMMUNIQUE DE PRESSE 04-04-2011

**PROTOCOLE D'ACCORD SECTORIEL 2011-
2012 (ENSEIGNEMENT)
POUR LE SeGEC : OUI, MAIS...**

L'assemblée générale extraordinaire du SeGEC (Secrétariat général de l'enseignement catholique) a approuvé ce lundi soir, avec une réserve, le protocole d'accord sectoriel pour les années 2011-2012. Pour la première fois, les pouvoirs organisateurs étaient associés à cette négociation.

PRIORITES RENCONTREES

Le SeGEC avait formulé 10 priorités, communes avec les autres organisations représentatives des pouvoirs organisateurs subventionnés. Une série de points ont trouvé des réponses avec des niveaux de concrétisation variables.

6 retiennent particulièrement l'attention:

- La nomination de 100 puéricultrices supplémentaires
- Un certain rattrapage du traitement des directeurs du fondamental
- La mise en place d'un groupe de travail relatif à l'aide aux directions du fondamental
- Une incitation à la création de degrés d'observation autonomes et au regroupement d'établissements pour l'enseignement secondaire.
- La création d'un « congé de mission » pour les conseillers pédagogiques de l'enseignement secondaire.
- L'engagement à assurer la compatibilité des logiciels informatiques des écoles et de l'administration.

MAIS...

Une réserve importante concerne l'aide aux directions dans l'enseignement fondamental. Le SeGEC demande que cette aide correspondant actuellement à un équivalent temps plein (ETP) par tranche de 1000 élèves soit portée à un ETP pour 500 élèves.

Le SeGEC continuera à insister auprès de l'autorité publique pour qu'une partie des marges budgétaires soit affectée à cet objet. Il exprimera son soutien aux directions par une présence symbolique de ses dirigeants à la manifestation de ce mercredi.

Service Communication – SeGEC

Conrad van de Werve 0477/ 877 444
Tél: 00 32 (0)2 / 256 70 30 - Fax: 00 32 (0)2 / 256 70 03